

Adèle Haenel, Vanessa Springora, Camille Kouchner... Il faut être puissante pour pouvoir livrer un tel récit

Michèle Créoff et Magali Lafourcade

Ces femmes ont eu le courage de « tendre un miroir » à leur milieu familial ou professionnel sur les abus commis par des proches, mais c'est la société tout entière qui a besoin d'un sursaut, soulignent la spécialiste de la protection de l'enfance et la magistrate

A lors même que le souffle du témoignage d'Adèle Haenel sur le milieu du cinéma n'est pas encore retombé, l'onde de choc du livre de Camille Kouchner, *La Familia grande* [Seuil, 208 pages, 18 euros], commence à se propager. Déjà, des comptes sont demandés à ceux qui savaient, comme après la parution du récit de Vanessa Springora, *Le Consentement* [Grasset, 2020] qui fit trembler le monde de l'édition et jusqu'à la Mairie de Paris [entraînant la démission de Christophe Girard, adjoint à la culture d'Anne Hidalgo, en juillet 2020]. Le temps de la justice pénale viendra, dans les limites posées par la prescription de l'action publique. Mais il est déjà possible de dégager deux enseignements et d'en tirer une lecture politique.

Premier enseignement : il faut être puissante pour pouvoir livrer un tel récit, sans souffrir de cette double peine qui frappe si communément les victimes de violences sexuelles. Devant la force du récit et la rigueur des journalistes qui ont accompagné leur publication, nul ne s'est risqué à remettre en cause la parole de ces trois femmes. Nul n'a osé nourrir le soupçon d'une campagne menée pour salir des personnages publics. Nul n'a brandi la présomption d'innocence pour intimor aux narratrices l'ordre de se taire. Nul ne s'est risqué à prétendre que, si c'était vrai, elles auraient déposé plainte. Mais, pour trois femmes puissantes, combien sont-elles à subir des torrents de boue pour avoir brisé la longue chaîne du silence ?

Second enseignement, ces récits révèlent combien l'emprise de l'auteur de ces violences se nourrit des lâchetés de l'entourage. Ces liens se nouent dans la familiarité du quotidien, les exigences de loyauté, la confrontation permanente avec le déni, qui font le lit de l'impunité. Des rapports de domination imposés par celui qui commet l'inceste, du sentiment de salissure des victimes, des carences fautive des plus proches, de la permissivité de l'entourage, ces trois femmes n'ont rien caché. Une lecture plus politique révèle que la réception de ces témoignages s'opère toujours sous l'angle bien commode de la singularité et du fait divers. En conférant un caractère exceptionnel aux violences sexuelles, la société, débordée par l'émotion suscitée par ces vies brisées, cherche à euphémiser ce qui pourtant s'étale devant ses yeux à longueur d'enquêtes de victimation et d'études criminologiques. Car les chiffres signent tout autant la fréquence de la pédocriminalité que l'insuffisance de son traitement judiciaire. Un Français sur dix aurait été victime d'inceste. L'enquête Cadre de vie et sécurité [conduite chaque année par l'Insee] de 2018 estime à plus de 200 000 le nombre de personnes victimes de viols, tentatives de viols ou agressions sexuelles, chaque année, en France. Les mineurs sont la classe d'âge la plus exposée aux violences sexuelles. La moitié de celles subies par les femmes survient quand elles sont mineures. Cette proportion grimpe à 75 % s'agissant des garçons.

En regard, les moins d'un millier de personnes condamnées pour viol chaque année, et moins de 5 000 pour agression sexuelle, révèlent une distance entre la réalité infractionnelle et son traitement judiciaire, d'autant plus insoutenable que le nombre de condamnations a baissé de façon continue ces dix dernières années. Une certitude s'impose : chacun de nous connaît d'innombrables victimes, comme nous côtoyons de nombreux auteurs de ces violences.

La lucidité exige de sortir l'évocation de la pédocriminalité du registre de l'exception. Deux ans et demi après l'adoption de la loi Schiappa renforçant l'action contre les violences sexuelles et sexistes, une commission est mise en place sur l'inceste et les violences sexuelles. Gageons qu'elle cherchera à améliorer l'accueil de la parole des victimes et l'identification précoce des signes de violences sexuelles. Espérons aussi qu'elle explorera les mécanismes de l'emprise qui restent insuffisamment documentés.

Droits de l'enfant : un obstacle de papier

Comme Adèle Haenel renvoyant un miroir à son univers professionnel, c'est la société dans son ensemble qui doit s'interroger sur ce qu'elle tolère et ce qu'elle ne veut pas voir. Le débat politique et juridique devrait ainsi porter sur la façon de protéger les enfants de ces rapports de domination qui s'appuient sur une valorisation de la liberté sexuelle des adultes. Il est signifiant, à cet égard, que les hommes que ces trois femmes dénoncent viennent de milieux qui contribuent à façonner la culture collective, les règles de vie, l'imaginaire et l'expression : le cinéma, la littérature, le droit et la politique. Le récit permet de donner un visage aux auteurs et de révéler que, bien souvent, les droits de l'enfant ne sont qu'un obstacle de papier face à l'hégémonie du droit des adultes.

Nous sommes nombreux à saluer le courage de ces femmes. Sommes-nous prêts à protéger davantage ces enfants ? Les associations de victimes, les défenseurs des droits de l'enfant, les féministes ont repris le combat et la plume. Des propositions de lois, des rapports fleurissent pour préconiser de sortir les infractions sexuelles commises sur des enfants du carcan de la définition actuelle du viol. Celle-ci peine à saisir le phénomène de l'emprise en imposant de rapporter la preuve de violences par contrainte, menace ou surprise. Instituer un seuil d'âge pour les infractions de violences sexuelles commises par des adultes sur des mineurs est une solution retenue par de nombreux Etats qui veillent également au respect des droits de la défense. Il nous semble par ailleurs nécessaire d'instituer une circonstance aggravante tenant à l'existence d'une pluralité de victimes, aux fins de saisir le caractère sériel et la mécanique prédatrice, souvent présents en matière de pédocriminalité.

C'est d'un sursaut collectif que nous avons besoin pour extraire les victimes et leur entourage du piège du silence et de l'emprise, patiemment façonné par les pédocriminels. Pour qu'enfin nous fassions reculer cette réalité effroyable : un enfant est violé toutes les heures en France.

Michèle Créoff est ancienne inspectrice des affaires sanitaires et sociales, membre du Conseil national de la protection de l'enfance ; Magali Lafourcade est magistrate, spécialiste des droits humains, autrice des « Droits de l'homme » (PUF, « Que sais-je », 2018)